

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 1er Décembre 2016

Déremboursement des acides hyaluroniques : une mesure inique pour les patients arthrosiques

L'Association Française de lutte Anti Rhumatismale (AFLAR) association de patients, le Conseil National Professionnel de Rhumatologie et la Société Française de Rhumatologie s'inquiètent d'une éventuelle décision prochaine que pourrait prendre Madame la Ministre de la Santé de radier de la liste des spécialités remboursables les acides hyaluroniques injectables dans l'arthrose du genou.

Pour justifier cette éventuelle décision, les autorités sanitaires se sont appuyées sur une littérature qui fait désormais controverse. Les études les plus récentes publiées dans les plus grandes revues internationales considèrent désormais ce traitement comme le plus efficace de tous ceux aujourd'hui utilisés pour traiter l'arthrose du genou. De plus, les données de la vraie vie confirment l'utilité de cette thérapeutique.

Nous souhaitons, patients arthrosiques et professionnels, témoigner de la réprobation que cette menace suscite. La pétition initiée par l'AFLAR dépasse aujourd'hui les 200 000 signatures.

Il nous semble important de souligner deux points :

- 1- l'injustice d'un déremboursement réservant ce traitement à ceux qui en auront les moyens.
- 2- les risques d'un report des prescriptions vers des traitements plus dangereux, plus coûteux pour l'assurance maladie et moins efficaces. Les rhumatologues veulent pouvoir continuer à proposer cette thérapeutique bien tolérée à tous les patients qui relèvent de son indication quels que soient leurs moyens.

L'arthrose est source de douleurs, de handicap, d'une perte d'autonomie et augmente la mortalité cardiovasculaire du fait de la sédentarité qu'elle entraîne, en particulier chez les personnes âgées. Elle ne doit pas devenir « une maladie orpheline » sans autres recours que de prescrire des anti-inflammatoires et des opioïdes aux effets secondaires graves ou d'implanter des prothèses coûteuses avec le risque d'une augmentation au recours à ces prothèses.

Nous sommes certains que cette décision entrainerait pour les patients arthrosiques une réduction à l'accès à des soins utiles et non dangereux pour nombre de citoyens français souvent âgés et aggraverait, du fait des transferts de soins, les coûts financiers pour la Sécurité Sociale à moyen terme.

Nous demandons à Madame la Ministre de la Santé de ne pas prendre cette décision qui remettrait en cause l'accès aux soins de qualité des patients arthrosiques, en particulier ceux à revenus modestes.

Docteur Pierre MONOD
Président du Conseil National Professionnel de Rhumatologie

**Contact presse :**

Docteur Pierre MONOD • pierre.monod@wanadoo • Tel: 06.85.03.33.95